



FMO | 006 | 0115 | 30

13.11.89

MOUVEMENT ANTI-APARTHEID

Paris, le 13 novembre 89

Madame, Monsieur,

Les organisations qui se sont réunies le 9 novembre, à l'initiative du groupe de travail des organisations françaises pour la Campagne contre le financement de l'apartheid, ont décidé :

1) de reporter la **manifestation** initialement prévue le 15 novembre au **22 novembre**, même lieu même heure : 18h, Place de l'Opéra. Une banderole résumera notre propos : "Pas d'argent pour l'apartheid !"

2) de soumettre à la signature du plus grand nombre d'organisations le texte de l'**Appel** ci-joint. Cet appel sera repris sur un **tract** que nous distribuerons durant la manifestation.

Afin de pouvoir procéder en temps utile au tirage de l'Appel ainsi qu'à l'envoi du dossier de presse, nous vous prions de bien vouloir nous faire connaître par téléphone, par télécopie ou par retour de courrier si votre organisation souscrit à cet Appel. (dernière limite jeudi 16, 12h.)

Pour couvrir les frais encourus par le Mouvement Anti-Apartheid et Frères des Hommes au titre de l'action collective (tracts, dossier de presse, banderole...), chaque organisation est invitée à verser au MAA une quote-part de 300 F.

Avec nos salutations les meilleures,

Pour les organisations participantes
Le secrétariat du MAA

Coupon - réponse

L'organisation

0 - souscrit à l'Appel "Pas de crédits pour l'apartheid!" :

0 - participera à la manifestation du 22 novembre :

0 - souscrit à la quote-part de 300 F :

Signature :

APPEL

Recto :

NOS BANQUES FINANCENT L' APARTHEID AVEC LA GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

Le 18 octobre 1989, l'Afrique du Sud a obtenu de ses banques créancières le rééchelonnement d'une partie de sa dette arrivant à échéance en juin 1990. L'empressement dont a fait preuve le régime pour obtenir ce rééchelonnement montre à quel point l'économie sud-africaine dépend d'apports financiers extérieurs.

A l'

appel de l'ANC, des dirigeants religieux, des syndicats et du mouvement anti-apartheid en Afrique du Sud, nombre d'organisations ont décidé de coordonner leurs efforts au niveau international, et en particulier européen, pour que les liens financiers entretenus par l'Afrique du Sud avec l'extérieur soient interrompus. Cette campagne européenne avait pris comme objectif premier le non-rééchelonnement de la dette sud-africaine. Cet objectif est maintenant dépassé mais le problème du financement extérieur de l'économie de l'apartheid reste posé.

Par ailleurs, les gestes spectaculaires récents du gouvernement sud-africain ne doivent pas tromper : c'est parce qu'il est soumis à d'intenses pressions de l'intérieur et de l'extérieur que le gouvernement de l'apartheid cède du terrain. Mais il est encore très loin de satisfaire les revendications minimales de la majorité de son peuple.

Il est donc capital, en cette période critique, que, comme le demandent les représentants du peuple sud-africain, nous intensifions les pressions pour éviter un bain de sang et amener le régime d'apartheid à la table des négociations.

"Le régime n'entrera jamais dans d'authentiques négociations à moins d'y être contraint sous la pression. Relâcher celle-ci en ce moment serait une erreur historique et tragique, une tragédie pour notre pays", déclaraient récemment les leaders religieux et syndicaux sud-africains.

Accepterons-nous encore longtemps que les banques et les gouvernements, tant français qu'euro-péens, financent l'apartheid ?

APPEL

Nous demandons :

- l'arrêt de tous les prêts et de toutes les autres formes d'aide financière à l'Afrique du Sud d'apartheid ;
- l'arrêt des garanties accordées par l'Etat aux crédits des banques françaises à l'Afrique du Sud d'apartheid ;
- au gouvernement français, qui préside jusqu'à la fin de l'année le Conseil des ministres de la Communauté européenne, de prendre les initiatives nécessaires pour que de telles mesures soient adoptées au niveau de la Communauté tout entière .

PAS DE CREDITS POUR L' APARTHEID !

Verso
La crise de la dette sud-africaine .

En 1985, la dette sud-africaine atteignait 24 milliards de dollars, essentiellement dus à des banques occidentales. La majeure partie de ces crédits a été utilisée par le régime pour financer de grands projets destinés à accroître l'autonomie de l'économie sud-africaine face à la menace constamment aggravée des sanctions : programmes d'armements, importations pétrolières, projets nucléaires, etc.

A cette date (1985), éclatait la révolte des townships, l'état d'urgence était proclamé et les pressions anti-apartheid se faisaient de plus en plus fortes. Les banques internationales exigèrent le remboursement de leurs prêts. L'Afrique du Sud, en situation de cessation de paiement, décida de geler le remboursement de 14 milliards de dollars de dette à court terme (60% de la dette extérieure totale). Les banques décidèrent alors de suspendre leurs prêts.

Cep -

REF ID : A 221 DE : 22 1 2224421 1989-11-10 17:22 52-96 S BIEN BECLI #2

endant, différents accords passés avec les banques ont permis à l'Afrique du Sud de garder et d'utiliser les fonds sans rembourser aux échéances prévues.

Le premier, obtenu en mars 1986 et applicable jusqu'en juin 1987, permet à l'Afrique du Sud de ne payer que 5% de sa dette gelée, à un taux d'intérêt plus élevé que celui initialement prévu.

Le deuxième, signé en mars 1987, couvre la période qui s'étend de juillet 1987 à juin 1990 et permet à l'Afrique du Sud de ne rembourser que 13% de cette dette.

Un troisième accord vient d'être conclu le 18 octobre 1989. Il prévoit le rééchelonnement de 8 milliards de dollars, de juin 1990 à décembre 1993, ce qui signifie le maintien de crédits à court terme qui permettent un commerce croissant entre les pays riches et Pretoria.

On peut encore agir !

Il n'y a pas que les rééchelonnements qui financent l'apartheid. Les crédits à l'exportation garantis en France par la COFACE (Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur, para-publique) sont aussi un intérêt vital pour l'économie sud-africaine : en cas de refus de paiement, 95% du montant prêté sera versé par l'Etat français.

Il faut souligner le rôle particulier du Crédit lyonnais, banque nationalisée, qui constitue un chef de file en France en ce qui concerne l'accord de prêts à Pretoria et les négociations avec ce régime.

Il existe encore d'autres formes de financement dans lesquelles les banques françaises sont impliquées : extension de lignes inter-bancaires à court terme, engagement hors bilan, renouvellement d'obligations venues à échéance, transformation en obligations à long terme des créances à court terme gelées par Pretoria (ce que plusieurs banques françaises ont vraisemblablement accepté de faire).

Les organisations françaises soussignées, concernées par le combat contre l'apartheid, ont donc décidé de faire campagne pour que toutes les formes de financement de l'apartheid soient stoppées, et en particulier, pour que l'Etat français cesse de garantir les crédits à l'Afrique du Sud. Cette action s'inscrit dans une campagne menée à l'échelle européenne, qui vise à faire cesser toutes les garanties accordées aux opérations avec l'Afrique du Sud par les Etats de la Communauté.